

Province de Québec  
MRC de Coaticook  
Ville de Waterville

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2019-2020-2021** **TROISIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL**

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Waterville, sera, en 2021 en vigueur pour son **troisième** exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

**Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :**

1. Être déposée en cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**M.R.C. de Coaticook**  
**294, rue St-Jacques Nord**  
**Coaticook, Québec J1A 2R3**

3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la M.R.C. de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

N.B. La demande par la transmission du formulaire dûment complété est réputée avoir été déposée le jour de son envoi dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par courrier recommandé.

*Donné à Waterville, ce 5 octobre 2020*

**Nathalie Isabelle** – Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière